



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Désindustrialisation : ne bradons pas les industries et les savoirs-faire !

Question écrite n° 11510

Texte de la question

M. Alexis Corbière alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, sur la situation de forte désindustrialisation qui touche, depuis plusieurs années, la France. « Le jour d'après ne ressemblera pas aux jours d'avant. Nous devons rebâtir notre souveraineté nationale et européenne », déclarait Emmanuel Macron le 31 mars 2020, en plein pic de la première vague de covid-19. « Notre priorité aujourd'hui est de produire davantage en France et de produire davantage en Europe. » Le sommet Choose France et ses quelques 150 entreprises françaises s'est tenu le lundi 24 novembre 2025 pour appuyer la grande opération de communication du Gouvernement, qui prévoit 30,4 milliards d'euros d'investissements d'entreprises françaises dans 151 projets sur le sol national. Le Président de la République a quant à lui déclaré, lors de l'inauguration de la Grande exposition du fabriqué en France, « ce que l'on fait depuis huit ans marche, on a stoppé douze ans de désindustrialisation ». Pourtant, la réalité semble le rattraper. En effet, le baromètre industriel de la DGE, publié le 31 octobre 2025, enregistre lui-même « un ralentissement de la dynamique de réindustrialisation » : au premier semestre de l'année 2025, la France a connu près de deux fois plus de fermetures d'usines (82) que d'ouvertures (44). De son côté, la CGT a recensé 444 plans sociaux en France depuis les élections européennes de juin 2024, dont 325 fermetures de sites industriels. Le syndicat évoque même « un moment de désindustrialisation massive » dans le pays avec « plus de 300 000 emplois menacés » à terme. Les filières censées renouveler le tissu industriel, comme les batteries électriques et les énergies renouvelables, souffrent de la concurrence chinoise. Dans le même temps, la pression sur les industries traditionnelles (comme l'acier ou la mécanique) s'accroît. La sidérurgie française s'enfonce dans le rouge, avec des annonces de plans sociaux ou des menaces de fermetures chez plusieurs producteurs français comme ArcelorMittal, Erasteel ou Novasco. En dix ans, l'économie française a perdu plus d'un million d'emplois industriels. La part de l'industrie dans le PIB est passée de 20 % à 10 %. Les fleurons de l'industrie ont été bradés à l'international, les usines, délocalisées, comme c'est le cas pour la production du Doliprane. La France est devenue dépendante du reste du monde. Son industrie est soumise à une concurrence déloyale, obligeant à baisser les salaires pour rester concurrentiels et à diminuer les droits sociaux. La France perd des savoir-faire, sa base industrielle vitale au plein-emploi, à la bifurcation écologique et à la souveraineté industrielle. La pandémie a fait prendre conscience de la fragilité des chaînes de production mondialisées. Cinq ans plus tard, la réindustrialisation promise par l'exécutif n'a cependant pas eu lieu, bien au contraire. En 2024, pour la première fois depuis 2015, la France s'est remise à perdre des usines : Trendeo a ainsi recensé 136 annonces de fermetures de sites industriels, contre 117 annonces d'ouvertures, soit un déficit de 19 établissements. En 2025, pour la deuxième année consécutive, la France perd plus d'usines qu'elle n'en ouvre. En effet, selon *L'Usine Nouvelle*, le rythme de la désindustrialisation s'est accéléré lors de l'année 2025. Ainsi, depuis janvier 2025, 108 sites industriels sont menacés de fermeture ou ont arrêté leur activité, alors que seulement 80 nouvelles usines ont démarré leur production. Ces dernières semaines, plusieurs sites industriels et entreprises ont annoncé risquer de fermer : Novasco à Hagondange (500 emplois en sursis), l'entreprise Velours de Lyon (dernier fabricant de velours en France) et ses 40 salariés en sursis, l'usine Teisseire à Crolles où 205 salariés risquent de perdre leur travail ou encore Erasteel, à Commentry, avec 190 emplois menacés. La menace qui pèse sur ArcelorMittal et ses près de 80 000 emplois directs et indirects, qui se retrouvent menacés, ne doit pas être oubliée. De même, le ministère, qui recense les ouvertures et fermetures effectives de sites industriels, dans son baromètre industriel de l'État, a enregistré un solde négatif de cinq usines l'année dernière. Ces fermetures touchent l'ensemble des entreprises, y compris les grandes, elles aussi de plus en plus touchées par des faillites

et la politique menée tue les entreprises et les emplois. De plus, jusqu'à présent, les différents gouvernements sous Emmanuel Macron ont toujours refusé de légiférer pour qu'un plus grand contrôle de l'argent public dont bénéficient les entreprises privées, sous formes d'aides, soit opéré. Ainsi, aucune contrepartie n'est demandée aux entreprises lorsqu'elles bénéficient d'aides publiques. Par exemple, l'aciériste Novasco, cité précédemment, a touché 85 millions d'euros d'argent public de la part de l'État mais s'apprête à licencier plus de 500 personnes ! M. le député souhaite ainsi connaître les intentions du Gouvernement quant aux mesures qu'il entend mettre en œuvre pour enrayer la désindustrialisation, prévenir de nouvelles fermetures de sites productifs et garantir la préservation des emplois dans les territoires concernés. Il lui demande de préciser les actions envisagées, tant en matière d'accompagnement des filières industrielles que de soutien aux entreprises et aux salariés, afin d'assurer la pérennité du tissu industriel national et de répondre aux attentes légitimes de la population. Enfin, il demande au Gouvernement d'agir rapidement en conditionnant le versement des aides publiques, directes comme indirectes, afin de mieux contrôler ce qui a été dépensé et qu'en cas de non-respect des engagements des entreprises, qu'elles soient contraintes à rembourser cet argent.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11510

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Ministère attributaire : [Industrie](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 décembre 2025](#), page 9991